

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La convocation du concile œcuménique commence à préoccuper sérieusement les hommes politiques en Italie.

Déjà deux députés de l'opposition, MM. Mancini et Ferrari, ont demandé à interpeller le gouvernement à ce sujet, mais le chef du cabinet a repoussé cette demande, et la Chambre s'est prononcée pour l'ajournement.

Une correspondance adressée de Francfort, en date du 17 juillet, à la *Gazette de Cologne*, raconte un incident qui n'est pas sans gravité. Voici ce qu'on écrit à ce journal :

« Il y avait hier deux ans que la Prusse a occupé notre ville. Le gouvernement prussien n'a cependant pas réussi à réconcilier les esprits avec le nouveau régime. Les Francfortois sont tout au plus résignés, et un mécontentement secret se trahit de temps à autre. Ainsi, l'on a trouvé hier matin des placards affichés pendant la nuit, et excitant à une émeute. Des lettres anonymes, écrites dans le même but, ont été envoyées dans les maisons. Le contenu de ces placards et de ces lettres est tel, qu'il est impossible de les reproduire. »

Il paraît que M. de Bismark et son auguste maître voient avec beaucoup de déplaisir la formation d'une commission militaire permanente dans les Etats du Sud; malheureusement ils n'ont aucun moyen de s'y opposer.

Nous avons annoncé qu'à la suite d'une délibération de cabinet, les ministres de Vienne, présidés par l'empereur François-Joseph, avaient remplacé l'ancienne dénomination de l'empire d'Autriche, par le titre de *monarchie austro-hongroise*, plus en rapport avec les événements actuels.

Cette substitution a inspiré aux différents organes de l'opinion, en Europe, suivant les partis qu'ils représentent, des expressions de regrets ou des éloges. Les uns ont prononcé, à cette occasion, l'oraison funèbre de l'empire des Habsbourg; les autres ont vu poindre sous ce nouveau titre l'aube d'un nouvel empire régénéré. Mais ces feuilles, pessimistes ou optimistes, ont oublié une chose, c'est que la délibération du conseil des ministres n'a que la valeur d'un projet, et que la question du titre de la monarchie ne peut être traitée définitivement que par la nation, représentée par ses mandataires légaux.

On sait que le gouvernement hongrois a toujours insisté, depuis la nouvelle réorganisation du royaume de Hongrie, pour avoir une armée nationale distincte.

La Diète hongroise s'occupe en ce moment de cette question, et le général Kulm, ministre de la guerre à Vienne, a cru devoir se rendre personnellement à Pesth, dans le but d'aplanir les difficultés qui peuvent surgir à cette occasion.

L'esprit de conciliation qui, à la suite des grandes concessions faites par l'Autriche, n'a cessé d'inspirer les rapports du gouvernement hongrois avec le gouvernement impérial, per-

met d'espérer une combinaison amiable, de nature à satisfaire les intérêts des deux populations.

Une correspondance adressée de Trieste à la *Presse*, de Vienne, caractérise de la manière suivante les désordres qui ont éclaté ces jours-ci dans la première de ces deux villes :

« Il ne faut pas chercher la cause du mouvement dans le sentiment anticlérical du peuple, comme on l'a dit. Les attroupements n'ont été qu'une conséquence de l'agitation des italiannissimes de Trieste. Qu'on ne se fasse point d'illusion à Vienne. On a imprimé un cachet anticlérical au mouvement, parce qu'on pouvait à l'aide de ce prétexte compter davantage sur l'indulgence de l'autorité.

« Tout ce mouvement porte un cachet italien très-prononcé, et les excès qui se sont passés ne servent qu'à préparer le terrain. On n'a excité le peuple contre les gens de la campagne, que parce que ces derniers sont partisans de l'Autriche et que, le cas échéant, ils pourraient contrarier beaucoup les annexionistes. »

La proposition récemment faite par le gouvernement russe de restreindre dans la guerre l'emploi des balles explosibles, vient de recevoir, du gouvernement prussien, une extension à laquelle ne peuvent manquer de souscrire la plupart des Etats européens. La *Gazette de la Croix* annonce, en effet, qu'après avoir adhéré en principe à la proposition russe, le cabinet de Berlin a pris l'initiative de provoquer la formation d'une commission internationale de militaires compétents, afin de rechercher et de

déterminer, en tenant compte autant que possible des lois de l'humanité, les limites dans lesquelles les projectiles explosibles, non seulement pour les fusils, mais aussi pour les pièces d'artillerie, doivent dorénavant être employés.

La *Gazette de la Croix* dit tenir de bonne source que la proposition prussienne a trouvé le meilleur accueil à Saint-Petersbourg, et croit pouvoir annoncer que la commission internationale se réunira peut-être dans le courant de l'automne.

Le *Times* publie la dépêche suivante qui lui a été adressée, dit-il, de Madrid, le 20 juillet :

« On dit dans les cercles politiques que le duc de Montpensier, indigné des mesures adoptées vis-à-vis de lui et de l'infante, sa femme, a résolu de renoncer à sa position d'infant d'Espagne, à son grade de capitaine-général dans l'armée et à toutes ses dignités et décorations espagnoles. »

Nous lisons dans l'*Emancipation*, de Toulouse, à la date du 19 :

« Nous recevons, de source certaine, l'avis ci-après :

« Tous les agents administratifs de la frontière d'Espagne viennent de recevoir la dépêche suivante :

« Le général Prim vient de quitter Londres. »
 « Donnez des ordres pour qu'on veille à la frontière. »

PROGRAMME MAZZINIAN.

Il semble que les partisans de Mazzini se

FEUILLETON.

7

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Cependant peu à peu le nuage qui s'était formé sur la mémoire de la jeune fille se dissipait, laissant reparaitre la lucidité des idées.

— Qu'as-tu?... demanda Athénaïs, qui vit se contracter les traits de son Emma.

— Ecoute, mère, je n'y songeais pas d'abord... Mais ce souvenir revient me troubler. Jamais tu ne parlais plus de mon père, et j'avais lieu de me croire orpheline. Pourtant il n'en était rien. Celui qui m'a donné le jour m'est apparu hier, craintif, se cachant pour m'apercevoir... Mon cœur s'est déchiré... Quoi! ce père vivait toujours et je l'ignorais! Et il m'accusait sans doute!

Ces paroles, Mme Morandot les attendait, et, tout en les écoutant, elle s'était assez recueillie pour trouver les arguments destinés à les combattre.

— J'avoue, dit-elle, que je t'ai séparée de ton père : mais il semblait qu'en l'absorbant dans mon amour, je

ne faisais pas de tort réel à un père qui avait assez facilement renoncé à toi. Ce que j'ai fait, je l'ai fait pour ton bien; tu ne saurais me le reprocher, si tu rends justice à une tendresse qui a été sans limites.

— Chère mère, comme tu es bonne!... s'écria la jeune fille. Tu m'as comblée, et jamais je ne pourrai m'acquitter envers toi. Mais...

— Mais ?

— Ne convient-il pas que j'embrasse ce pauvre père, avant qu'il s'en retourne au pays, où il sera plus seul encore qu'auparavant ?

— Oh! dit Mme Morandot avec sa vivacité ordinaire, tu as du cœur!... Lève-toi maintenant que tu es vaillante. Pendant ce temps, Jacquet ira chercher M. Gringois à l'hôtel où il l'a conduit.

Une demi-heure après cet entretien, Athénaïs reparut. Elle se donnait un air de regret, mais au fond probablement elle était contente.

— Mon enfant, je ne sais comment t'annoncer. — Tu vas être contrariée...

— Quoi! mon père serait-il parti?...

— Oui, de grand matin.

— Sans chercher à me revoir ?

— Que veux-tu? personne ne l'y a forcé.

— Eh bien! il faudra le surprendre. Au printemps, nous irons lui faire une visite, n'est-ce pas ?

— Certainement, certainement, répondit Mme Morandot.

— Le printemps est loin, pensait-elle. D'ici-là, nous verrons bien.

Le docteur Foquette est assis dans le brillant magasin de Mme Zœhler, en face de la jolie joaillière. Il a l'air grave du praticien qui donne une consultation. De sa main droite il presse son menton, et son large front chauve s'est zébré d'une quantité de rides.

— Quoi! cher docteur, ne me direz-vous pas les causes de la souffrance que je ressens depuis quelque temps ?

— Hem !

— Au bal de mon excellente amie Mme Morandot, j'ai éprouvé de telles suffocations que j'ai eu toutes les peines du monde à rester jusqu'à la fin.

— Et cependant cette fête s'est terminée assez brusquement, fit observer le docteur.

— Ah! c'est vrai. Notre pauvre amie s'est donné bien du mal pour devenir la fable de tout Paris. Vous étiez encore là sans doute quand le paysan... ?

— Hélas! déplorable, déplorable!

— Que voulez-vous! Athénaïs n'a pas été prudente en adoptant une enfant déjà trop âgée, qui devra tôt ou tard rougir de son père. Tenez, jugez si je n'ai pas agi

plus sagement. Mon Eugène était abandonné. En le recueillant, je n'avais pas à craindre qu'on vint un jour me le disputer. Il est à moi, bien à moi, comme je suis toute à lui.

— Parfaitement raisonné.

— Oh! docteur, voilà ma souffrance qui me reprend...

— Ce n'est rien, grâce à la potion que je vous ai prescrite, vous aurez dès ce soir un mieux sensible. A propos, ne m'avez-vous pas parlé d'une cuisinière pour remplacer la vôtre dont vous êtes mécontente ?

— Oui. Auriez-vous un bon sujet à me proposer ?

— Parfaitement; une nommée Pauline Javelin, fille intelligente, travailleuse et tout-à-fait honnête. Pas jolie, par exemple.

— Tant mieux.

— Je l'ai connue chez une de mes malades qui est décédée dernièrement...

— Malgré vos ordonnances ?

— La Faculté ne peut rien contre l'extrême vieillesse. Pauline a veillé sa maîtresse durant plus de trente jours avec un zèle incomparable. Je réponds d'elle comme je répondrais de moi.

— Laissez donc, dit en riant Charlotte, vous ne savez pas ce que vous pourriez être si le ciel vous avait fait femme et cuisinière. Mais il suffit que vous me re-

croient obligés de révolutionner l'Europe pour rattacher Rome à l'unité italienne.

Voici le programme de cette conspiration, plus grande assurément par l'odieuse ambition qui l'inspire que par le résultat auquel elle doit aboutir.

Ce sont les *Statuts de l'Alliance universelle* pour l'établissement de la république.

« L'Alliance universelle est composée de tous les citoyens qui, comprenant que la monarchie est la cause première de toute ruine, professent une foi constante et complète en la république. L'alliance fraternelle doit avoir des membres dans toutes les parties du monde. Elle a pour but le triomphe de la république en Italie, d'enlever au pape et à la domination étrangère toutes les provinces non libres encore, et de proclamer la république au Capitole.

» L'association, ne pouvant tenir ses séances en public, est secrète. Tous les membres doivent faire serment d'exécuter, de toutes leurs forces et même au prix de leur vie, les articles suivants :

» 1. La propagation de l'idée républicaine dans toutes les classes de la société, et particulièrement dans les classes ouvrières.

» 2. Propagande active dans l'armée.

» 3. Persuader au peuple et aux masses que c'est par elles seules que se peut obtenir la régénération de Rome.

» 4. Approvisionnement de carabines et de fusils pour tous les membres de l'Alliance.

» 5. Répandre à profusion les feuilles républicaines.

» 6. Prendre les armes dès que l'heure sera venue, et ne les quitter que l'œuvre accomplie.

» 7. Garder secrète l'existence de l'Alliance et soutenir tous les tourments plutôt que de trahir.

» 8. Payer une légère cotisation mensuelle pour subvenir aux frais des comités établis.

» 9. N'appartenir à aucune autre association ; rester courageux, honnête et vertueux, qualités sans lesquelles il est impossible de faire partie de l'Alliance. »

L'Europe, assurément, saura se garder. Elle a pourtant intérêt à connaître où sont ses ennemis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Moniteur* porte que la session des conseils généraux s'ouvrira le 24 août prochain et sera close le 7 septembre au plus tard dans tous les départements de l'Empire, à l'exception du département de la Seine.

Les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 21 septembre, pour la deuxième

partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, on espère que la session se terminera samedi 25 courant. Ont été remises à l'année prochaine :

La loi sur le chemin du Nord,

La loi relative à l'emprunt de la Ville de Paris,

La loi portant abrogation de l'article 1781 du Code civil.

La session prochaine, dès son ouverture, se trouvera en face de ces trois lois. En outre, elle aura à examiner le projet de loi formant l'un des livres du code rural.

— Il n'est plus question d'entrevues des souverains ; mais on assure que M. Rouher se rencontrera en Allemagne, au mois d'août, avec MM. de Bismark et de Beust.

— On lit dans la *Gazette russe de Saint-Petersbourg* :

Les chaleurs excessives, qui règnent depuis quelques semaines, ont déterminé dans plusieurs localités des cas de combustion spontanée. Dans les environs de Tsarkoe-Solo et de Peterhof, la tourbe a pris feu et donné ainsi naissance à des incendies souterrains qui ne sont pas sans danger. Dans les bois de Sargolota, qui entourent les lacs de ce nom et qui se développent sur une grande étendue de terrain, les arbres brûlent depuis plus de huit jours et l'embrasement continue à se communiquer de proche en proche.

— L'excessive chaleur a-t-elle le privilège de faire éclore les calembours ? C'est une question que nous livrons aux méditations de la science. Toujours est-il que la séance de lundi au Corps-Législatif en a été émaillée. Citons-en deux comme échantillon.

Au moment où M. de Janzé se laissait entraîner jusqu'en Cochinchine par la question des tabacs, un membre de la majorité dit à son voisin :

— Janzé va en Cochinchine ; pour le coup, il va faire sortir la France de ses gonds (Saïgon).

Un autre, commis au beau milieu de la discussion sur les théâtres :

— On se plaint que les théâtres empoisonnent l'esprit public. C'est tout simple, puisqu'ils le mettent au régime de l'arsenic (art scénique).

En voilà assez pour cette fois.

— Il se prépare pour le mois prochain, à Enghien-les-Bains, une lutte en vélocipède assez piquante.

Voilà le programme arrêté par la commission :

Le concours est fixé au dimanche 23 août prochain, à deux heures.

Il aura lieu chemin de Ceinture du Lac, selon les principes fondamentaux en usage pour ce genre de locomotion. La distance à

parcourir est d'environ 3,000 mètres sur un chemin bien de niveau et macadamisé.

CINQ COURSES : dix médailles.

Cinq en vermeil.

Cinq en bronze.

1^{re} course. — Vélocipèdes à deux roues. Hauteur des roues : 0^m90 à 0^m95.

2^e course. — Hauteur des roues : 0^m75 à 0^m80.

3^e course. — Vélocipèdes à 3 roues, à pédales (paniers).

4^e course. — Exclusivement réservée pour les amateurs. Les fabricants de vélocipèdes et les professeurs sont hors de concours pour cette course.

Dernière course. — Course de lenteur pour les vélocipèdes à 2 roues de toute hauteur. Distance à parcourir : 150 mètres.

Les inscriptions sont reçues à Enghien, chez M. Prot, libraire, Grande-Rue, 57, et chez MM. les fabricants de vélocipèdes à Paris. Les listes d'inscriptions seront closes le 12 août au soir.

L'inscription pour concourir est de 5 fr.

Billet de chemin de fer du Nord, de Paris à Enghien et retour, à moitié prix pour les personnes inscrites pour le concours.

— Un singulier incident s'est produit dans une rue de Liège, célèbre par le grand nombre de demoiselles qui y résident.

Dans un magasin de cette rue, on avait engagé comme servante une fille ayant une magnifique chevelure et des allures quelque peu cavalières.

Cette servante faisait bien son service et était on ne peut plus soignée dans sa mise et ses manières.

On peut dire qu'elle avait conquis l'estime des gens qu'elle servait.

Il y a quelques jours la gendarmerie débarque dans cette maison et annonce qu'elle vient arrêter ladite servante, qui s'était soustraite aux lois de la milice.

La stupéfaction des personnes de la maison fut grande.

On monte à la chambre de la fille pour l'informer du fait et on la trouve occupée à s'appliquer sur la tête une belle perruque et à passer sur un corps d'homme pas mal de jupons de femme.

Cette servante n'était ni plus ni moins qu'un beau jeune garçon qui, pour ne pas être soldat, n'avait rien trouvé de mieux que de revêtir des vêtements féminins et de s'engager comme servante en notre ville.

La gendarmerie, sans se préoccuper du déguisement, mit la main sur le réfractaire et l'emmena incontinent.

Voilà un gaillard qui a fait là une amusante campagne !

Il n'en est pas moins vrai que le bruit de cette aventure a jeté l'effroi dans la rue en question.

Qui sait si c'est le seul beau jeune homme qui ait eu l'idée de prendre du service dans les femmes de chambre ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal de mardi 21 juillet le récit de l'imprudence du jeune Robin, qui a exposé ses jours en voulant traverser la Loire, vis-à-vis du Marronnier.

Quoique bon nageur, ses forces l'abandonnèrent, et avec un peu de présence d'esprit, il eut dû se laisser aller au courant : dix mètres plus bas, il avait pied.

Un de ses amis, M. Gueret, et moi, nous le suivions du rivage et le voyions lutter contre le courant, sans cependant le croire en danger. Tout-à-coup ses cris répétés, au secours ! au secours ! nous émurent péniblement, et nous le perdîmes de vue. Aussitôt tous les deux nous nous sommes mis à l'eau et nous nous dirigeons vers lui. M. Prêtre, maître nageur, monté sur une toue, arrivant d'une autre direction, l'atteignit avant nous et le ramena sur le rivage à notre grande satisfaction.

Mais il nous a été pénible d'apprendre dans la soirée que le jeune Robin se flattait, auprès de qui voulait l'entendre, qu'il ne s'était pas cru un instant en danger, et qu'il se serait bien retiré seul. Pourquoi donc ces cris de détresse, qui ont obligé, par humanité, deux de ses concitoyens à exposer leurs jours dans un courant rapide ? Si le jeune Robin était en danger, il devrait témoigner quelque peu de reconnaissance, et si, par ses cris, il s'est joué des personnes qui sont venues à son secours, vous trouverez comme moi sa conduite très-blâmable, pour ne pas dire davantage.

Quant à moi, il ne me convient pas d'être la risée des personnes qui écoutent les lazzis du jeune Robin, et je vous prierais de vouloir bien insérer cette lettre pour donner fin à tous ces propos.

Recevez, etc., A. PASQUIER-BAINSSÉ.

CLASSE DE 1867.

Voici le bulletin indicatif du dernier numéro appelé dans chaque canton de l'arrondissement de Saumur, pour la formation du contingent de l'armée :

CANTONS.	Contingent à fournir.	Dernier appelé.
Doué.....	29	46
Gennes.....	20	36
Montreuil-Bellay.....	26	54
Saumur (nord-est).....	23	52
Saumur (nord-ouest)....	27	48
Saumur (sud).....	42	62
Vihiers.....	56	84

commandiez cette fille pour que je l'accepte. Vous pouvez dire à votre protégée de venir. Merci, docteur ; vous êtes bien bon de vous occuper de moi.

— Je crois bien ! une charmante malade comme vous !... Ah ! tenez, ajouta-t-il, tirant de sa poche un joli pantin, j'ai gagné ceci hier à une tombola, chez la princesse Tchoubaskoff, et j'allais oublier de vous remettre mon petit souvenir pour votre Eugène.

— Oh ! qu'il sera content !... Vous le gâtez.

— Est-ce qu'on peut le gâter ?... il est si gentil !

Le docteur saluait pour partir ; Charlotte le rappela.

— Motus sur ce que je vous ai dit de Mme Morandot.

— Soyez tranquille. Vous l'avez un peu critiquée... Mais c'est égal, vous êtes sa meilleure amie.

Le père Gringois, après s'être hâté de dormir, s'était levé matineusement. Il n'avait pas été long à faire sa toilette : puis sans rien donner à personne, attendu que Jacquet avait payé pour lui, il sortit de l'hôtel de Dieppe où on l'avait déposé ainsi qu'un colis, n'eut qu'à traverser la rue d'Amsterdam, et attendit patiemment l'heure du train de Rouen. Jacquet lui avait remis le prix d'un billet de première classe. Il va sans dire que Gringois s'embarqua dans les troisièmes ; et comme le train partait presque à vide, notre homme put s'éten-

dre à l'aise. Contrairement à l'usage des paysans qui s'endorment profondément dès que les roues commencent à tourner, il resta les yeux grands ouverts et se mit à méditer sur ce qui lui était advenu. L'événement était en effet assez mémorable pour agiter même le cerveau le plus épais.

Deux sentiments bien contraires se combattaient dans l'esprit de Fructueux Gringois ; la paternité et la convoitise.

— Après tout, j'ai pu me passer de la Jeanne, je m'en passerai core. J'veux pas qu'on me méprise, moi. J'suis pas un sans-cœur, quoi !

C'est égal, Emma l'avait tellement ébloui qu'elle lui doublait le prix de Jeanne et le regret de l'avoir perdue.

Il passait du sourire à la grimace, supputant son bénéfice et puis mettant sa peine dans la balance.

L'alternative de l'amour de l'or et de l'amour paternel le mena jusqu'à Vernon.

Là, il descendit et s'achemina à grands pas vers Saint-Vincent-des-Bois, n'ayant plus d'autre souci en ce moment que de surprendre et de cogner Jean-Pierre, son valet, si celui-ci profitait de son absence pour faire un somme prolongé.

Cette prévision se réalisa. Fructueux eût la chance de trouver Jean-Pierre encore étendu sur sa paillasse et

de pouvoir lui arracher deux poignées de cheveux. L'opération, en lui faisant dépenser le reste de sa colère, le rendit à son équilibre naturel.

Comme il triompha, deux jours après, lorsqu'il reçut un acte notarié le constituant propriétaire de la ferme !

« Allons, pensa-t-il, v'là le moment du repos. J'ai de quoi à c't'heure. »

Cependant, à présent qu'il était sûr de son aubaine, le malin Normand, tout en respectant le contrat juré, c'est-à-dire en se résignant à ne plus aller à Paris, imagina un moyen de se rendre encore redoutable. C'est ce qui ressortira de la lettre suivante qu'il fit écrire par l'instituteur communal :

« Mon bon monsieur et ma bonne madame Morandot,

» Je mets la plume à la main de notre maître d'école, M. Buiron, attendu que je sais au plus signer mon nom. La présente est donc pour vous dire que j'ai reçu le papier que vous avez eu la débonnaireté de m'envoyer, et que je suis désormais à l'abri du besoin, comme ça doit être pour un homme dont la fille nage dans l'opulence.

» Tant mieux pour la Jeanne, qu'elle soit si pimpante ; je suis content que ma fille ait été bien éduquée.

» Mais ce qui me chiffonne, c'est qu'on lui ait fait une honte de voir son père.

» C'est égal, je vous ai promis de me tenir paisible au pays, et une promesse c'est sacré.

» Cependant, mon bon monsieur et ma bonne dame Morandot, il y aura une affaire où il faudra tout de même que le vrai père soit consulté. Ça sera l'affaire du mariage. Pas moyen de se passer de mon consentement. Je suppose qu'un amoureux ne me convienne pas, pour une raison ou une autre : je la déclarerai et ferme encore, parce que c'est pour le bonheur de son enfant qu'un père doit se remontrer. Par ainsi, faudra bien que je mette la main dans la chose, sauf votre respect. Mais d'ici là, je vous promets de rechef que je resterai dans mon coin ni plus ni moins que le rat ailé (1) dans son trou.

» J'ai bien l'honneur de vous tirer ma révérence.

» FRUCTUEUX GRINGOIS.

» Embrassez de ma part l'enfant, s'il vous convient de lui parler de moi. »

L'ordre accoutumé avait été rétabli chez les époux Morandot. Emma, parfaitement remise de son émotion soudaine, avait repris ses études avec un ardeur qui pouvait sembler un besoin de s'étourdir. Le spéculateur

(1) Chauve-souris.

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent ni se marier ni même changer de résidence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le général commandant le département ; il ne doit dès lors être donné suite, par MM. les maires, à aucune demande de passeports ou de publications de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompagnée de ladite autorisation.

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la deuxième colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier numéro appelé pour la formation de contingent de la classe de 1867, ont été déclarés libérés définitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1852, modifiée par celle du 1^{er} février 1868.

M. Jacques-Xavier Carré de Busserolle, homme de lettres, rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, a fait assigner pour l'audience correctionnelle du vendredi 24 juillet M. Beurtheret, rédacteur en chef, gérant de l'*Union libérale* de Tours ; M. Ribeaudeau, secrétaire de la rédaction, et M. Mazereau, administrateur, imprimeur de ce journal.

M. Ribeaudeau aurait, paraît-il, élevé des doutes sur la fidélité et l'authenticité des titres d'une famille noble et admise par M. de Busserolle dans un ouvrage dont il est l'auteur, l'*Armorial de la Touraine*. Ce dernier demande, à titre de réparation du préjudice qu'on lui a fait éprouver dans sa considération et sa fortune, 5,000 fr. de dommages-intérêts payables solidairement et par corps.

L'*Union libérale*, de son côté, prétend n'avoir point dépassé, « en déshabillant l'*Armorial* », les droits de la critique littéraire, et se montre d'avis que le tribunal serait incompétent à déclarer l'*Armorial général de la Touraine*, une œuvre de la valeur du *Chartrier français*, par exemple.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale ;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur ;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

Avons arrêté les dispositions suivantes :

ART. 1^{er}. — Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. — Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera

chanté à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. — Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. — Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public, et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. — A 3 heures de l'après midi, un mât de cocagne vertical sera établi sur une des grèves de la Loire, si l'état du fleuve le permet, et, dans le cas contraire, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement devront se faire inscrire, la veille ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le Commissaire de police.

ART. 6. — A 6 heures du soir, une salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. — Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures 1/2 du soir, sur le quai de Limoges, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ART. 8. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. — Le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 juillet 1868.

Pour le Maire, empêché,

CHEDEAU, adj.

Vu et approuvé, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles que nous recevons des Principautés danubiennes sont de nature à faire craindre de nouvelles tentatives de désordres sur les frontières de la Bulgarie.

On écrit, en effet, d'Isaktcha, localité peu éloignée de Galatz, que les comités, inspirés par les agents panslavistes, redoublent d'activité, multiplient leurs préparatifs, se font envoyer des armes dont un convoi important est parvenu à Isaktcha même, et ont réussi à créer une situation qui ne laisse pas de troubler et d'inquiéter beaucoup les populations de la Dobrouska et de la Bulgarie. Une bande composée des mêmes éléments que celles qui ont envahi, l'année dernière, le territoire ottoman, a franchi le Danube près de Sistorra et s'est dirigée dans l'intérieur, après avoir coupé le télégraphe.

Le même correspondant ajoute qu'on parlait également d'un nouveau passage de 60 individus de la Servie en Bulgarie.

Belgrade, 21 juillet. — Un comité s'est constitué pour l'érection d'un monument à la mémoire du prince Michel.

Pour les dernières nouvelles : P. GODRY.

Variétés.

Je détache de la *Correspondance générale de Paris* cet historique du journal officiel :

La *Gazette nationale*, ayant pour sous-titre : *Moniteur universel*, fut fondée en novembre 1789, par deux jeunes gens, l'un ayant quitté son pays, Genlis en Bourgogne, M^{re} Marey, et l'autre M^{re} Méjau, de Montpellier, pour chercher fortune au grand foyer révolutionnaire. Le premier fut plus tard grand dignitaire de l'Empire et duc de Bassano. Le second, secrétaire de Mirabeau, devint aussi plus tard secrétaire des commandements du prince Eugène Beauharnais, son ami — 1802 — dans la famille duquel il mourut en 1849, sans jamais l'avoir quittée pendant cette période demi-séculaire. C'est l'oncle de notre correspondant.

Ces deux jeunes gens, Marey et Méjau, en quête d'une position sociale, suivaient avec assiduité tous les clubs. Un jour Mirabeau, parlant dans l'un, avait à citer un de ses discours, et l'ayant oublié, s'excusait devant le public de son oubli ; lorsqu'un de ces jeunes gens, Méjau, répéta textuellement à l'orateur ce qu'il cherchait en vain, grâce à une mémoire que ne désavouerait pas M. Villemain. A la sortie du club, Mirabeau remercia son perroquet et s'enquit de ce que faisaient nos deux amis. Il offrit alors à Méjau de le prendre pour secrétaire, et dit au second que dans quelques jours il trouverait son emploi.

En effet, peu de temps après, vu l'interprétation souvent mensongère des discours à l'Assemblée nationale, Mirabeau pensa à créer une feuille analytique des séances de l'Assemblée, qui, en même temps, donnerait *in extenso* tous les décrets du gouvernement. Il confia cette mission à Marey et à Méjau qui dut accepter, malgré l'exigence de la position de secrétaire du grand tribunal.

M. Marey récoltait dans le jour tous les arrêtés et décrets ; Méjau, les discours de la tribune, et, pendant la soirée et la nuit, ils collationnaient les matériaux de la feuille nouvelle que Mirabeau appela la *Gazette nationale* avec le sous-titre : *Moniteur universel*.

Le domicile, l'imprimerie, les ateliers de la feuille nouvelle étaient alors à peu près l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le *Constitutionnel*. Que coûta cette installation ? Marey n'avait pas de capital, Méjau était arrivé à Paris avec quatre louis, et tout le monde sait que Mirabeau avait plus de besoins que de monnaie. Ce furent nos deux amis qui firent donc les frais d'installation. Ce que nous pouvons

dire, c'est que la femme de l'un d'eux, M^{me} Méjau, passait sa nuit à plier les feuilles sortant de la presse à bras que très-souvent son mari manœuvrait.

Un jour, Marey avisa son ami qu'il le quittait, qu'il avait une place à la municipale de Paris. Mirabeau était mort depuis longtemps. Méjau continua la *Gazette nationale* qu'avait abandonnée Marey sans exiger aucune indemnité de son ami pour son renoncement à cette propriété. A son tour, Méjau, fatigué de cette lourde tâche à peu près aride, trouva, grâce à Marey, sa place à la préfecture de Paris. Il abandonna purement et simplement sa *Gazette nationale* qui cessa de paraître jusqu'au jour où quelqu'un — Sauvan — vint lui demander à acheter son matériel, qu'il acquit au prix de la vieille ferraille, sans spécification de soultte aucune pour la cession du titre de la feuille.

La vente eut lieu, moyennant quelques cents francs que Sauvan s'engagea à payer en plusieurs termes échelonnés. Sauvan continua la *Gazette nationale*, *Moniteur universel* jusqu'en 1811, époque à laquelle on dit maintenant qu'il la vendit à Panckoucke, qui ne lui conserva que son titre : *Moniteur universel*. D'après nos renseignements, il semble que c'est par alliance de famille que cette feuille a pu être cédée, à cette époque ou plus tard, par Sauvan à M. Panckoucke, et alors la soultte de la cession de la *Gazette nationale* n'eût été que conventionnellement stipulée sans être effective.

Toujours est-il que la fondation de la feuille n'a été l'occasion d'aucune dépense pour le créateur ; que Marey a abandonné ladite feuille à son ami, sans soultte aucune ; que Méjau, abandonnant à son tour sa feuille, a été bien heureux, quelques jours après, de trouver Sauvan qui lui rachetait son outillage au prix de la vieille ferraille, pour quelques centaines de francs payables à terme ; que Sauvan l'aurait, en 1811 ou plus tard, cédé à Panckoucke, dans des arrangements de famille ; que depuis 1811 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant cinquante-sept ans, la famille Panckoucke en a joui à titre de privilège, de monopole. Depuis une époque que nous ne pouvons fixer, la maison Panckoucke est en possession d'un contrat pour la confection du *Moniteur*. Ce marché, dont le terme est le 31 décembre, 1868, a été renouvelé sans doute plusieurs fois.

La maison Panckoucke, ayant renouvelé ce marché, y a plus que probablement trouvé son bénéfice. Qu'aujourd'hui l'Etat veuille exploiter lui-même sa feuille officielle, rien de plus naturel rien de plus légitime. Qu'il achète l'établissement Panckoucke à un prix bien débattu, rien de plus simple. Mais l'on semble parler d'une indemnité de plusieurs millions à cette maison. Indemnité de quoi ? Si c'est indemnité de cession de l'établissement actuel ? Trois millions ? Ce serait plus de dix fois la valeur matérielle. Indemnité de trois millions

était retourné à la Bourse où il avait fait d'assez heureuses opérations. Quant à Athénaïs, comme tous les gens qui s'endorment dans l'illusion, elle ne cherchait plus parmi les souvenirs du bal que les plus agréables, les plus flatteurs pour son amour-propre. Déjà le fâcheux fantôme du paysan commençait à se perdre dans la pénombre.

Quelqu'un cependant songeait ardemment à cette maison cordiale et hospitalière. Impatient de faire succéder sa visite à sa carte, Joseph Martel avait instamment prié Mme Zœhler, sa protectrice, de le ramener vers ceux à qui elle l'avait présenté.

Charlotte s'était d'abord étonnée, récriée ; mais elle avait dû céder aux instances du jeune artiste.

Sans doute, elle l'avait deviné, en sa qualité de femme.

Ils arrivèrent donc ensemble. Il est vrai que par générosité Mme Zœhler dit avoir rencontré M. Martel dans l'escalier. Mme Morandot, satisfaite de cette visite empressée, s'appliqua à étudier le jeune architecte. La chose n'était pas malaisée. Joseph ne connaissait aucune des feintes subtiles qui caractérisent les habiles du monde.

Son âme brillait sur son visage comme les objets sur la surface lisse d'une glace bien limpide. Peut-être cependant eût-il voulu, en cette occasion, ne pas être

trop transparent. Et pour cela il s'appliqua à étudier avec une persévérance acharnée les moulures de la frise et les cadres des tableaux du petit salon où Mme Morandot l'avait reçu.

Emma n'était pas là. Dans le premier moment, la conversation ne roula que sur des banalités.

— Votre soirée était charmante, dit Charlotte.

— Charmante, reprit Joseph en écho, et j'avais hâte, madame, de vous remercier du plaisir que j'y ai goûté.

— Déjà, monsieur, votre carte nous est venue, et votre visite d'aujourd'hui m'est d'autant plus agréable, qu'elle me prouve que vous attachez du prix à notre amitié.

— Oh ! madame, votre amitié me serait précieuse... Mais c'est trop de témérité à moi d'y aspirer, moi un inconnu.

— Halte-là ! dit M. Morandot, qui rentrait justement et avait saisi au vol les derniers mots. Monsieur se calomnie : il n'est inconnu ni à nous ni au public, et il ne vous a pas confié que demain même il entre en loge.

Mme Morandot ignorait de quoi il s'agissait. Elle l'avoua ingénument.

— Entrer en loge ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Quoi ! tu ne sais pas !

— Non.

— C'est être admis par le jury des Beaux-Arts à l'honneur de concourir pour le grand prix de Rome. Ainsi notre jeune ami aura dès demain le charme d'être enfermé tête-à-tête avec son propre génie. S'il réussit, il sera envoyé par le gouvernement à Rome, où, nourri de la contemplation des chefs-d'œuvre antiques, il passera quatre ans aux frais de l'Etat pour attraper, au retour, un titre officiel, et nous bâtir des palais de justice, des casernes, des théâtres et des églises.

— Pardon, cher monsieur, fit observer Joseph, qui, pendant cet exposé, s'était senti mal à l'aise, je ne dois pas laisser concevoir de moi une si haute opinion. Je suis admis à concourir ; c'est déjà beaucoup pour mes espérances.

— Décidément, vous êtes trop modeste, dit Athénaïs.

— Trop modeste, répéta Charlotte.

— Morbleu ! s'écria bruyamment Morandot, je n'aime pas qu'on cède la partie avant de l'avoir engagée. Dans mes classes, je n'ai eu qu'un prix, le prix de mémoire ; mais je vous jure que je l'avais vaillamment disputé.

— Le noble effort ! dit ironiquement Athénaïs ; les perroquets en font autant.

Le mari, un peu interloqué, prit le parti de rire le premier.

— En tout cas, dit-il, M. Martel est de ceux qui peuvent obtenir les plus brillantes récompenses.

— De grâce, supplia Joseph, ne parlez plus de moi. Tant de bienveillance me confond. Que puis-je être à vos yeux lorsque vous avez sans cesse avec vous une fille qui est, j'ose le dire, le modèle achevé de toutes les perfections ?

Les assistants s'entre-regardèrent.

Mme Zœhler pensa : « Tiens, il se déclare. »

M. Morandot se dit : « Tiens, il parle, c'est drôle. »

Athénaïs se sentit soulagée : « Allons, se dit-elle, l'incartade de ce mauvais paysan n'aura peut-être pas les conséquences fâcheuses que je redoutais. Voici un honnête garçon, dont le témoignage, tout favorable à ma fille, ne saurait être suspect. »

Cependant un certain embarras régnait pour la seconde fois dans cette petite réunion quand Emma, qui jamais ne manquait de venir embrasser son père adoptif, à son retour de la Bourse, entra fort à propos avec sa grâce juvénile.

Elle alla droit à M. Morandot avec un « bonjour, petit père ! » et l'embrassa sur les deux joues.

— Arrive, mignonne, dit le spéculateur, nous médisions joliment sur ton compte.

— Alors, il faut que je m'en aille, par prudence.

(La suite au prochain numéro.)

parce qu'un marché librement débattu, consenti par les deux contractants, tire à sa fin, après cinquante-sept ans de jouissance par renouvellement de contrat ! Où en serait le trésor, si tous les traitants avec l'Etat étaient en droit, par un précédent aussi malheureux, de réclamer une indemnité à l'expiration de leur contrat ! Historiquement, comme nous venons de le montrer, le titre du *Moniteur* ne représente rien, il n'a rien coûté, et ne peut donner lieu à une indemnité, si faible qu'elle soit.

(*Courrier des Familles*).

**A VENDRE
D'OCCASION**

Les ouvrages suivants, non coupés :

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in 8° raisin.

Etudes de M. CHEDEAU, et de M. LABICHE, avoués à Saumur.

Mardi 28 juillet 1868, à midi,

En l'étude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange,

ADJUDICATION

De : 1° Une maison, située à Saumur, n° 63, à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue d'Orléans.

Mise à prix. 50,000 fr.

2° Une maison située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre.

Mise à prix 3,500

3° Une maison située à Vernoi, avec ses dépendances.

Mise à prix. 8,000

Le tout dépendant de la succession de M. Laurent-Alphonse Bonzon. (328) CHEDEAU.

**A VENDRE
UNE BELLE CUVE
(Système Chaptal)**

Cerclée en fer, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnière, à Couziers près Fontevault, au garde de la propriété. (305)

**A VENDRE
En un seul lot,**

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND-ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay, quai de Limoges. Belle plage. — Passage gratuit.

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde ; des sommaires numérotés qui analysent chaque écrit, chaque chapitre ; une table de tous les textes de l'Écriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in-8° à 2 colonnes, belle impression.

S'adresser au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER.

C'est de l'emprunt français que l'on s'occupe uniquement à la Bourse. Ceux qui en assignaient la date au

mois d'octobre sont de plus en plus rares ; on croit généralement qu'il fera son apparition du 5 au 10 août, à 70, selon les uns, à 69 et centimes, selon les autres.

La Bourse est bien étrange depuis quelques semaines ; elle a des ardeurs et des faiblesses inexplicables. Il y a huit jours, le 3 0/0 fermait à 70.50, après avoir dépassé le cours de 71 ; il est aujourd'hui à 70.10. L'Italien, qui était demandé à 53.55, est descendu à 53.05.

Le Mobilier est très-lourd à 272.50 ; toutes les valeurs de son groupe sont en retraite.

On a commencé à plaider en appel le jugement du tribunal de commerce qui a prononcé le remboursement des actions nouvelles du Crédit Mobilier ; l'affaire occupera plusieurs séances. On n'assigne aucune cause précise à la baisse du Mobilier, tant sans doute on a l'embaras du choix.

Cependant du sein de cette réaction singulière, surgissent quelques valeurs qui ont le privilège d'attirer les capitaux de placement ; c'est le Suez nouveau, le Crédit Lyonnais, les obligations de Perpignan à Prades,

celles des houillères d'Ahun et des Lits militaires, qui conservent non-seulement un excellent courant d'affaires, mais des prix en hausse.

Je serais bien étonné, si l'emprunt égyptien, qui doit être clos, eût réussi. Mon étonnement tient à cette conviction bien arrêtée que je crois presque tous les emprunts étrangers mauvais, par ce seul fait qu'ils ne peuvent pas se faire dans les pays qui en sont les bénéficiaires, et parce que, en outre de leur crédit général établi, ces pays sont obligés de fournir, comme amorce, des garanties secondaires illusives. Ces garanties, on s'en souvient, se sont appelées des moutons en Roumélie, des olives à Tunis, des douanes au Mexique, et des revenus plus ou moins publics à Alexandrie.

Quand la France emprunte, elle le fait sur sa valeur personnelle et sur son honneur ; elle reste chez elle, et ne met jamais, par-dessus le marché, sa montre en gage. Voilà mes raisons, qu'on veuille bien y réfléchir.

P. GODET, propriétaire-gérant

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

LES PETITS BOLLANDISTES.

VIE DES SAINTS

d'après

LES BOLLANDISTES, LIPOMAN, SURIUS, RIBADENEIRA ;

Le P. GIRY.

Les Hagiologies et les Propres de chaque Diocèse et les travaux hagiographiques les plus récents,

Par M. l'abbé PAUL GUÉRIN.

SIXIÈME ÉDITION,

Entièrement revue, soigneusement corrigée et considérablement augmentée. 15 beaux volumes gr. in-8° cavalier vergé, à 6 fr. le volume.

Comme ce titre l'indique, la nouvelle édition de la *Vie des Saints* que nous annonçons aujourd'hui peut être considérée comme ce qui a paru jusqu'ici de plus parfait, de plus complet en ce genre. Chaque *Vie* a été confrontée avec les *Acta Sanctorum*. Ainsi, ce qui distingue spécialement cette édition de toutes celles qui l'ont précédée, ce sont les nombreuses additions faites d'après les Bollandistes : elle a été pour ainsi dire retremée à cette source féconde. Non-seulement elle reproduit la substance de leurs immenses travaux, disséminés en d'énormes in-folio, mais encore elle leur emprunte tous les faits, tous les détails propres à intéresser, à instruire et à édifier.

Non-seulement cet ouvrage donne pour chaque jour de l'année, en y ajoutant la date de la mort de chaque Saint, le *Martyrologe Romain*, traduit sur la dernière édition de Benoît XIV et annoté d'après Baronius ; le *Martyrologe de France* et ceux des divers Ordres religieux : Carmes, Basiliens, Bénédictins, Cisterciens, Camaldules, Capucins, Franciscains, Dominicains, Servites, Trinitaires, Chanoines réguliers, Ermites de saint Augustin, Congrégation de Vallombreuse, etc. ; les *Légendes* des Bréviaires de chaque diocèse, fleurs à demi-écloses, renfermant, en un charmant abrégé, les Vies de plusieurs milliers de Saints, avec toutes leurs beautés, avec toutes leurs couleurs, et avec tous leurs parfums ; mais encore on y trouve la Vie des Saints nouvellement canonisés, l'histoire des Bienheureux, entre autres celle des serviteurs de Dieu qui en 1867 ont été appelés aux honneurs d'un culte universel. Les contemporains morts avec un renom de sainteté eux-mêmes occupent une large place dans cette œuvre. Les PP. Liebermann, Muard, Le P. Ravignan, M. le curé d'Ars, etc., y revivent avec leur physiologie propre.

Afin d'augmenter l'intérêt du livre, des notes précieuses sur le culte, les reliques, les monuments de nos Saints ont été intercalées, et ces notes viennent des lieux mêmes où le culte est rendu, où les reliques et les monuments subsistent. Chaque mystère, chaque dogme, chaque fête deviennent dans cette œuvre l'objet d'un discours où la théologie la plus profonde s'allie à la piété la plus tendre.

Il nous est donc permis de le dire sans exagération : cette Vie des Saints, la plus complète qui ait paru jusqu'ici, résume et remplace toutes ses devancières. Y souscrire c'est faire plus qu'une acquisition utile indispensable même à tout chrétien, c'est aussi et surtout aider à la glorification des Saints et à sa sanctification personnelle.

Cette nouvelle édition aura 15 volumes grand in-8°, avec des notes marginales pour analyser le texte et guider le lecteur, en lui indiquant tout de

suite, dans la page, où le renvoie la table des matières, le passage qu'il cherche.

10 volumes ont déjà paru, et les derniers paraîtront dans le courant de l'année 1868.

S'adresser à Saumur chez M. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, correspondant des librairies religieuses et scientifiques de Paris.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^r MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^r l'évêque d'Angers.

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSEIGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'*Armorial général* de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages ; prix : 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 JUILLET.			BOURSE DU 22 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	70 20	» 10	» »	70 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852	101 40	» »	» 10	101 40	» »	» »
Obligations du Trésor	472 50	» »	3 75	472 50	» »	» »
Banque de France	3160	» »	5	3150	» »	10
Crédit Foncier (estamp.)	1445	» »	13 75	1430	» »	15
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	450	» »	» »
Crédit Agricole	615	» »	» »	630	» 15	» »
Crédit industriel	615	» »	» »	640	» »	5
Crédit Mobilier (estamp.)	271 25	» »	» »	273 75	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris	740	7 50	» »	740	» »	» »
Orléans (estampillé)	883 75	1 25	» »	880	» »	3 75
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1155	1 25	» »	1158 75	3 75	» »
Est	557 50	1 25	» »	556 25	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée	935	3 75	» »	933 75	» »	1 25
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	576 25	1 25	» »	570	» »	6 25
Ouest	567 50	» »	» »	572 50	5	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1485	7 50	» »	1485	» »	» »
Canal de Suez	407 50	17 50	» »	407 50	» »	» »
Transatlantiques	370	2 50	» »	372 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0	53 70	» 60	» »	53 50	» »	30
Autrichiens	565	2 50	» »	562 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards	405	5	» »	405	» »	» »
Victor-Emmanuel	43 50	1 50	» »	46	2 50	» »
Romains	43	» »	» »	42	» »	1
Crédit Mobilier Espagnol	313 75	» »	» »	313 75	» »	» »
Saragosse	70	» »	» »	» »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	61	» »	» »	61	1	» »
Compagnie immobilière	100	1 25	» »	98 75	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	328	» »	» »	329	» »	» »
Orléans	319 50	» »	» »	320	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	322 50	» »	» »	329	» »	» »
Ouest	318	» »	» »	317 50	» »	» »
Midi	315 25	» »	» »	316	» »	» »
Est	320 50	» »	» »	320 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18 LE MAIRE,